

Compte rendu des Assemblées Générales Extraordinaires & Ordinaires du vendredi 4 avril 2025 à SAULCET

Par convocation en date du 21 février 2025 les adhérents de l'association ont été invités à participer aux assemblées générales extraordinaires et ordinaires le vendredi 4 avril 2025, salle polyvalente, 1 rue de la Croix Chapitre à SAULCET.

Nombre d'adhérents convoqués : 104

Nombre d'adhérents présents : 49

Nombre d'adhérents ayant remis un pouvoir : 10

Nombre total d'adhérents présents ou représentés : 59

Le quorum étant atteint, les assemblées générales peuvent valablement délibérer.

Le président souhaite la bienvenue à tous les adhérents ainsi qu'aux accompagnants.

Il accueille également :

- Madame Carole KOLLER maire de Saulcet,
- Monsieur Roger Litaudon Vice-président du Conseil Départemental de l'Allier représentant Monsieur Claude Riboulet Président du Conseil Départemental de l'Allier excusé

Il indique que Monsieur Bruno ROJOUAN, Sénateur de l'Allier rejoindra l'assemblée en fin de matinée.

Il présente les excuses de :

- Monsieur le Préfet de l'Allier,
- Monsieur le Sous-préfet de Vichy,
- Monsieur le Sénateur de l'Allier, Claude MALHURET,
- Monsieur Claude RIBOULET, Président du Conseil Départemental de l'Allier représenté par Monsieur Roger LITAUDON, Vice-président du Conseil Départemental de l'Allier,
- Madame Véronique POUZADOUX, Maire de Gannat, Présidente de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, Présidente de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de l'Allier et Vice-présidente de l'Association des Maires de France, représentée par Monsieur Roger LITAUDON.

Avant d'aborder l'ordre du jour des assemblées générales, le président propose d'observer une minute de recueillement **en mémoire des adhérents disparus** depuis la dernière assemblée générale.

Il s'agit de : Monsieur Gérard DERIOT, ancien maire de Cérilly et de Monsieur Pierre BIDET, ancien maire de Louchy-Montfand.

Avant de passer la parole à Madame Carole KOLLER, Maire de Saulcet, pour une présentation de sa commune, il adresse à la municipalité de Saulcet ainsi qu'à Madame le Maire les remerciements de l'AAMA03 pour la mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que pour le service du café d'accueil accompagné de ses viennoiseries.

Madame Carole KOLLER, Maire de Saulcet explique que la commune de Saulcet est naturellement fière de ses vignerons et viticulteurs qui portent haut les couleurs des vins de Saint Pourçain. Un autre trésor est à découvrir à Saulcet : la richesse des peintures présentes dans l'église Saint Julien. Ne pouvant rester, Madame le Maire souhaite aux participants aux assemblées des travaux studieux et une visite intéressante aux accompagnants.

Monsieur Roger LITAUDON, qui ne peut rester a fait part de ses impressions. Le renouvellement des équipes municipales en mars 2026 risque d'être compliqué avec en plus la mise en place de la parité pour les communes de moins de 1 000 habitants. Il regrette le manque de vision globale et à cause du budget du département compliqué, se demande quelle sera la stratégie budgétaire des communes. Il estime qu'un esprit de cohésion sera nécessaire pour avancer, redit l'utilité des communes et enfin assure l'AAMA03 de la volonté de l'AMF03 de toujours accompagner l'association.

Le Président invite les accompagnants qui le souhaitent à suivre Madame Geneviève LEFEBVRE pour la visite de l'église peinte de Saulcet puis il indique que Monsieur RAY les accueillera dans sa cave pour visiter les installations et déguster la production du vignoble RAY. Rendez-vous est donné pour la traditionnelle photo de groupe avant d'aller déjeuner.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour appelle la modification des statuts.

La modification a été adressée par courrier aux membres en même temps que la convocation à l'assemblée générale extraordinaire.

Le conseil d'administration et son Président ont souhaité augmenter le nombre d'administrateurs. Ce dernier passerait de 15 à 18 membres dans le but d'ouvrir davantage l'association à la suite des prochaines élections municipales de 2026.

La modification statutaire porte sur l'article 9.

« L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de 18 membres, élus pour trois années par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le vote aura lieu à bulletin secret ou à main levée, avec l'accord de l'Assemblée dans le cas où il y a dix-huit candidats au moins. Les membres sont rééligibles par renouvellement au tiers, les membres sortants étant désignés la première fois, par la voie du sort.

En cas de vacances, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres.

Il est procédé à leur remplacement définitif à la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

BUREAU

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret un bureau composé de :

- Un Président
- Un ou plusieurs Vice-présidents
- Un secrétaire et un secrétaire adjoint
- Un trésorier et un trésorier adjoint »

L'Assemblée n'ayant pas de question, le président propose de procéder au vote à main levée.

Cette proposition de modification de l'article 9 des statuts est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Les statuts réactualisés seront consultables dans quelques semaines sur le site internet de l'association <https://www.aama03.fr/> rubrique « Association / Statuts ».

L'assemblée générale extraordinaire est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Président déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte.

L'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire sera le suivant :

- approbation du compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2024 qui a eu lieu à Treteau,
- rapport d'activité présenté par Claude VANNEAU, secrétaire,
- rapport financier présenté par Jean Pierre THUAULT, trésorier,
- rapport moral présenté par le Président,
- approbation des différents rapports,
- cotisation 2026,
- élection du tiers sortant, présentation des candidats ou candidates à cette élection au conseil d'administration,
- questions diverses

Adoption du compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2024 à Treteau

Ce dernier est présenté par Claude VANNEAU, secrétaire. Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Rapport d'activité du Secrétaire

Depuis la dernière assemblée générale du 24 mai 2024 à Treteau, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois.

- **Le 24 mai 2024** à Treteau :
 - Pour élire le bureau

- **Le 18 juin 2024** à Montmarault pour :
 - Faire le bilan de l'AG du 24.05.2024 à TRETEAU
 - Préparer la journée découverte d'automne à Cérilly
 - . film de Franck Pizon : Sa Majesté le Cerf
 - . visite de la futaie Colbert 2
 - . visite de la Porcelaine de Coulevre
 - Echanger sur le 70ème anniversaire de l'AMF03 à Vichy le 27 septembre Palais du Lac
 - Nommer de René Auger en tant que Président Honoraire
 - Faire le point sur la rencontre avec la DASEN

- **Le 17 septembre 2024** à Montmarault pour :
 - Approuver le compte-rendu du Conseil d'Administration du 18 juin 2024
 - Organiser la journée découverte du 25 septembre 2024 à Cérilly
 - Proposer Saulcet comme lieu de notre AG 2025
 - Organiser le stand de l'AAMA03 pour les 70 ans de l'AMF 03 qui aura lieu à Vichy
 - Prendre connaissance du résultat des Marianne du Civisme
 - Noter que la cotisation FAMAF passe de 8 à 9€

- **Le 26 novembre 2024** à Montmarault pour :
 - Approuver le compte rendu du conseil du 17 septembre 2024
 - Approuver le compte rendu de l'AG 2024
 - Faire le bilan de la journée rencontre du 25 septembre 2024 à Cérilly : 66 participants
 - Revenir sur le Salon des Maires de l'Allier du 27 septembre à Vichy
 - Organiser l'Assemblée Générale du 4 avril 2025 à Saulcet
 - Valider le choix de Noyant-d'Allier pour la sortie de printemps
 - Donner un éclairage sur le budget 2024

- **Le 21 janvier 2025** à Montmarault pour :
 - Approuver le compte rendu du conseil du 26 novembre 2024
 - Faire le point pour l'année 2024 (adhérents, résultats financiers)
 - Préparer l'assemblée générale du 4 avril 2025 à SAULCET
 - Fixer la cotisation à 24 € (+1 €)
 - Définir l'ordre du jour de l'AGE
 - Acter le renouvellement du conseil d'administration
 - Commencer la préparation de la journée découverte 2025 à Noyant-d'Allier

- **Le 25 mars 2025** à Saulcet pour :
 - Approuver le compte rendu du conseil du 21 janvier 2025
 - Régler les modalités pratiques d'organisation de l'AG du 4 avril 2025
 - Acter les activités retenues pour la sortie à Noyant-d'Allier et fixer le prix de la journée

Rapport financier du trésorier

Jean Pierre THUAULT, trésorier présente les comptes 2024 de l'association.

- Les recettes s'élèvent à 7869,73 €

- Les dépenses s'élèvent à 7182,24 €
- Le résultat est positif de 687,49 €

Ce résultat permet de reconstituer la réserve à 5000 €, ce qui représente une demi-année de fonctionnement. Ce résultat est aussi dû à la hausse des cotisations ainsi qu'à une meilleure maîtrise des coûts d'envoi. Le trésorier indique qu'il est cependant nécessaire de conserver une grande rigueur.

Rapport moral du Président

« A ce jour, notre association compte 105 adhérents, chiffre en légère progression. Malgré le travail de recherche important, il est difficile de trouver de nouveaux adhérents. Si vous avez des amis anciens élus, présentez-leur notre association, ils seront les bienvenus.

Nous avons participé à des actions civiques en partenariat avec l'AMF03 lors du Salon des Maires, des Présidents de Communautés et des Décideurs Publics de l'Allier à Vichy le 27 septembre 2024. Je remercie à nouveau l'AMF03 et sa Présidente d'avoir mis à notre disposition un stand lors de cette manifestation.

Le conseil d'administration vous propose de nous retrouver le vendredi 6 juin 2025 à Noyant d'Allier, le bulletin d'inscription ainsi qu'un dépliant sur la commune de Noyant d'Allier vous a été remis lors de votre arrivée ce matin.

Nous allons dans les prochains jours étudier l'organisation d'une sortie pour l'automne 2025. Si vous avez des idées de journées conviviales, n'hésitez pas à nous les faire connaître. Toutes vos propositions seront les bienvenues. Une proposition est faite dans la salle : visite de Montluçon et du MuPop.

La 7^{ème} édition du Salon des Maires, des Présidents de Communautés et des Décideurs Publics de l'Allier aura lieu vendredi 17 octobre 2025 à Montluçon. Je remercie par avance Madame Véronique POUZADOUX de nous y accueillir. A cette occasion en partenariat avec l'AMF03, nous remettons le trophée des Mariannes du Civisme établi à partir des résultats officiels des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 transmis à la FAMAF par le ministère de l'intérieur. Six Communes seront récompensées :

Sussat	90 inscrits	57,23 % de votants
Saint Marcel-en-Murat	108 inscrits	90,74 % de Votants
Arpheuilles-Saint-Priest	267 inscrits	83,15 % de votants
Paray-sous-Briailles	501 inscrits	78,77 % de votants
Neuvy	1217 inscrits	77,04 % de votants
Bellerive-sur-Allier	6420 inscrits	69,98 % de votants

Approbation des différents rapports

Le rapport d'activité, le rapport financier et le rapport moral sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Cotisations 2026

La FAMAF a augmenté la cotisation pour 2025 d'un euro. Afin de ne pas créer un déséquilibre dans le budget de l'AAMA03, le trésorier propose d'augmenter d'un euro dès l'année 2026, ce qui porte la cotisation annuelle à 24 €.

Le président soumet à l'assemblée cette proposition déjà acceptée par le conseil d'administration. La hausse de cotisation est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration

Le président indique que le deuxième tiers renouvelable est composé de Madame Christine MARTIN et Messieurs Bernard LAVIS, Jean-François HENRY, Michel POURVOYEUR et Jean-Pierre THUAULT.

Compte tenu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de ce matin, il reste un poste à pourvoir. Le président présente la candidature de Monsieur Michel GUYOT, ancien Maire de Saint Germain des Fossés.

N'ayant pas d'autre candidats, le Président propose à l'assemblée de procéder à cette élection par un vote à main levée. Les membres présents ou représentés de cette assemblée générale acceptent cette proposition.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Madame Christine MARTIN,
- Monsieur Jean-François HENRY,
- Monsieur Bernard LAVIS,
- Monsieur Michel POURVOYEUR,
- Monsieur Jean Pierre THUAULT,
- Monsieur Michel GUYOT

Intervention des personnalités

Monsieur Bruno ROJOUAN, Sénateur de l'Allier

Bruno ROJOUAN, Sénateur de l'Allier, ancien maire et membre de l'association confie ses inquiétudes quant à l'état des finances publiques, fait part de son opposition au nouveau mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants, estimant qu'une telle réforme ne doit pas intervenir à moins d'un an des élections. Il conclue en rappelant qu'il est favorable à une révision du principe de non-cumul de mandat mais précise que le moment est très mal choisi par le Premier Ministre.

Clôture de l'assemblée générale ordinaire

Avant de clôturer cette dernière le Président remercie Madame Carole KOLLER, Maire de Saulcet pour son accueil et la mise à disposition gracieuse des installations municipales.

Il remercie également tous les membres du conseil d'administration pour leur participation à l'organisation de cette journée.

Le Président remet au nom de l'association un petit souvenir à Madame Carole KOLLER, maire de Saulcet.

La séance est levée à 11h15.

Diaporama

Le Président invite les participants à regarder le diaporama relatant la dernière Assemblée Générale de Treteau ainsi que la sortie dans le Pays de Tronçais présenté par Monsieur René AUGER, ancien Président et membre honoraire de l'association.

Tous les congressistes ainsi que les accompagnants se sont retrouvés devant un excellent repas préparé par le restaurant « les Quatre Saisons » de Saulcet où ils ont pu retrouver, pour l'apéritif, le sénateur Claude MALHURET venu passer quelques instants avec eux.

Après-midi

L'après-midi fût consacrée à la visite du village de Verneuil-en-Bourbonnais et de son musée lavage et du repassage.

Verneuil est au Moyen Âge une des dix-sept châtellenies du Bourbonnais. Elle est donc ceinte de remparts et elle est l'une des villes les plus importantes du duché de Bourbon ; elle est dotée d'un collège de chanoines, 60 à l'origine, établis en la collégiale Saint-Pierre. Le duc Louis II de Bourbon y construisit un château. La ville est prise en 1465 par Louis XI, qui fait démanteler les remparts et le château. Verneuil devient ensuite châtellenie royale.

Toutefois son titre de chef-lieu de châtellenie lui conserve jusqu'à la Révolution une certaine vitalité. L'administration, la magistrature, le chapitre y maintiennent un niveau intellectuel et social enviable.

Au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, Verneuil est un lieu de garnison pour les corps de cavalerie envoyés en quartier d'hiver dans la généralité de Moulins.

La Présidente de l'association du musée du lavage et du repassage accueille les participants à la journée avec Gérard CHEGUT, ancien maire et son épouse administrateurs. La collection provient en grande partie du legs de Jacques Lebrun. C'est la chronologie originale des fers à repasser de presque tous les pays et de toutes les époques que l'on retrouve ici ainsi que les méthodes utilisées depuis 206 avant J.-C. jusqu'à nos jours pour lisser le linge. De la casserole chinoise au prototype électrique de 1882, le fer à repasser a suivi l'évolution des énergies : le sable chaud, le gaz, l'alcool, le pétrole, et l'évolution de la mode à travers les siècles.